

# Les jeunes et le monde de demain

## **Le Groupe A vous propose de :**

- Rendre les jeunes de plus de 18 ans éligibles à toutes les fonctions
- S'assurer de la consultation des jeunes, des lycéens, des étudiants, lors de chaque grande consultation locale ou nationale
- Simplifier le dispositif actuel du volontariat civil, le rendre lisible et le promouvoir auprès des jeunes
- Instituer un dispositif de contributions fiscales et de cotisations sociales variables selon l'âge du contributeur
- Donner un éclat à la Journée de l'Europe
- Mettre à disposition de la population dans chaque mairie une information synthétique sur l'état de l'environnement et les risques naturels locaux
- Promouvoir le Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE) ou créer une Organisation mondiale de l'environnement
- Créer un forum permanent sur les innovations technologiques pour l'environnement et la santé dans le cadre de la Cité des Sciences et de l'Industrie

## **Le Groupe B vous propose des mesures qui favorisent la participation des jeunes à la vie démocratique, en :**

- Développant les organisations de jeunes en France
- Renforçant la place des jeunes au sein du Conseil économique, social et environnemental de la République française et des CESR
- Instaurant un véritable statut de l' élu politique, syndical et associatif
- Harmonisant les dispositifs existants pour aboutir à un service civique universel...

## **Le Groupe C vous propose de :**

- Rendre le vote obligatoire, avec reconnaissance du vote blanc
- Permettre le recours au referendum national d'initiative populaire
- Rendre plus interactifs les cours d'éducation à la citoyenneté
- Créer un statut pour les étudiants et les lycéens dans des instances exécutives associatives et syndicales au sein de l'Université et du lycée
- Limiter les mandats nationaux dans leur durée comme dans l'âge de ceux qui les exercent
- Renforcer l'Éducation à l'Europe
- Créer des partis politiques conformément au droit communautaire avec présentation d'une liste unique à l'échelle européenne
- Développer le droit social européen (entreprises, sécurité sociale...)
- Créer une représentation « jeunes » au sein du troisième collège des CESR...

## Propositions du groupe A

Grâce aux progrès scientifiques, l'espérance de vie s'est développée. Ainsi en France, près d'une personne sur deux qui est née en 2000 devrait atteindre l'âge de 100 ans. Ces perspectives ouvrent des opportunités de longue vie aux jeunes classes d'âge. La qualité de leur vie dépendra du monde de demain dans lequel elles vivront.

Pour que ce monde soit hospitalier, les jeunes doivent avoir la capacité de le définir par des choix politiques. Ces choix doivent garantir le développement d'une société ouverte, solidaire et équitable pour les individus. Au niveau international, les choix démocratiques doivent permettre aux peuples de coopérer pour mener des actions d'intérêt commun.

Dans le domaine des droits politiques et sociaux, un édifice a été construit en France et en Europe depuis plusieurs siècles. Leur préservation et leur développement sont à assurer. En revanche, l'affirmation et le respect des droits environnementaux constituent aujourd'hui un domaine d'action relativement nouveau et prioritaire. En effet, la dégradation de l'environnement constitue un danger pour la qualité et même la durée de la vie. Cette détérioration de l'environnement résulte de l'utilisation des ressources naturelles de grande ampleur. La combustion des hydrocarbures, la modification des espaces naturels, l'utilisation massive de molécules dans l'agriculture et l'industrie affectent les grands équilibres naturels : cycle du carbone, de l'eau, diversité des espèces vivantes.

Le changement climatique représente le principal risque qui pèse sur l'environnement. Par son rythme et son ampleur, le réchauffement de la planète peut faire apparaître de nouvelles zones désertiques, faire disparaître des terres par la montée du niveau des mers, être à l'origine de phénomènes climatiques intenses : pluies torrentielles, tempêtes. La réduction de la biodiversité représente une autre menace pour les grands équilibres naturels. Selon les spécialistes des mesures d'urgence doivent être adoptées dans les prochaines décennies.

Les jeunes qui sont appelés à vivre plusieurs décennies doivent veiller à cette mobilisation afin que leurs droits environnementaux soient préservés, au même titre que leurs droits politiques et sociaux.

### **Proposition 1 : Permettre aux jeunes de plus de 18 ans de pouvoir être éligibles à toutes les fonctions afin notamment de les inciter à s'engager dans l'action publique**

En France, les jeunes deviennent des adultes majeurs à l'âge de 18 ans. Ils peuvent alors voter, passer le permis de conduire, être gérant d'une entreprise... Dans un but de cohérence, toutes les fonctions électives : maires, députés, sénateurs devraient leur être accessibles. Cette évolution aurait un impact psychologique et symbolique. Les jeunes seraient davantage incités à prendre des responsabilités. Ils seraient appelés dès leur majorité à être des acteurs de la vie politique et pas seulement des électeurs. La politique n'est pas réservée à des personnes expérimentées disposant d'une aisance matérielle. Pour augmenter les chances des jeunes d'être élus, le nombre de conseillers municipaux pourrait être accru dans les grandes villes, notamment dans des conseils de quartier et d'arrondissement.

### **Proposition 2 : Lors de chaque grande consultation locale ou nationale s'assurer de la consultation des jeunes, des lycéens, des étudiants**

Des consultations locales ou nationales sont organisées sur de nombreux sujets : évolution des régimes des retraites, mesures à prendre pour la sécurité routière, pour l'environnement... Ces consultations sont généralement ouvertes aux représentants des entreprises, aux syndicats des salariés, aux syndicats professionnels, aux associations spécialisées et représentatives... Ces organisations doivent proposer un accueil et donner toute leur place à toutes les générations dans leur mode de fonctionnement et de responsabilité. Pour s'assurer d'une prise en compte d'avis plus large, il faudrait associer aux consultations un panel représentatif de lycéens, d'étudiants, de jeunes travailleurs. La généralisation des consultations sur internet permettrait d'offrir une possibilité à l'ensemble de la population donc aux jeunes de s'exprimer.

### **Proposition 3 : Simplifier le dispositif actuel du volontariat civil afin de le rendre lisible pour assurer sa large promotion auprès des jeunes**

Des jeunes souhaitent s'engager dans des activités d'intérêt général mais ne savent pas dans quel domaine ni dans quelle organisation le faire. La diversité des types de volontariat et des statuts de volontaire contribue à la méconnaissance de ce dispositif tant de la part des jeunes que des organismes d'accueil. La simplification et la publicité du volontariat civil permettraient de répondre aux besoins de nombreux jeunes.

### **Proposition 4 : Instituer un dispositif de contributions fiscales et de cotisations sociales variable selon l'âge du contributeur**

Les finances publiques servent à assurer le financement de biens et services d'intérêt général et à assurer une solidarité entre les générations et les personnes ayant des moyens différents.

Il s'avère que des budgets publics sont votés en déficit pendant de nombreuses années successives ce qui aboutit à un endettement public élevé. Les dépenses effectuées ne servent pas toujours à investir dans des biens durables. Les jeunes générations risquent donc de rembourser des dettes apparues à la suite de dépenses qui ne leur ont pas bénéficié.

De même pour les régimes de retraite ou d'assurance maladies des inéquités risquent d'apparaître. Une classe d'âge bénéficie d'une période de cotisation courte et à des taux peu élevés alors qu'une autre classe d'âge risque de cotiser beaucoup plus longtemps et avec des taux plus élevés. La contribution au remboursement de la dette publique et aux financements sociaux devrait être différenciée en fonction de l'âge du contributeur. Actuellement la contribution devrait augmenter avec l'âge des personnes pour tenir compte de l'endettement passé et selon un calcul qui prendrait en compte l'ensemble de leurs revenus.

#### **Proposition 5 : Donner un éclat à la journée de l'Europe qui serait une occasion de fêter le projet commun d'Union européenne et d'informer sur ses actions et programmes**

La construction européenne a apporté de multiples effets bénéfiques aux européens : liberté de circulation des personnes, des biens et des services, coopération internationale pour la paix ...

Pourtant ces actions positives sont peu connues. Il n'est pas rare que les politiciens imputent à tort aux institutions européennes des difficultés internes sur les plans économique et social. Cette attitude fort répandue a des effets catastrophiques. Il est donc nécessaire de mieux faire connaître la construction de l'Union européenne qui demeure un modèle de coopération entre les peuples.

La journée de l'Europe permettrait de créer une prise de conscience et d'informer les citoyens. Le Président de la Commission européenne ferait au Parlement de Strasbourg un discours sur le bilan annuel de l'Union et sur les projets en cours. Ce discours serait diffusé par toutes les télévisions européennes. Le drapeau européen serait hissé sur les bâtiments publics, l'hymne européen serait joué sur les places publiques. Cette journée serait festive et permettrait également de faire connaître les grandes réalisations issues de la coopération entre les pays : agence spatiale, grands projets d'infrastructures et de développement durable, ...

#### **Proposition 6 : Mettre à disposition de la population dans chaque mairie une information synthétique sur l'état de l'environnement et les risques naturels locaux**

Afin de vivre dans un environnement sain, sûr ou sécurisé, la connaissance des milieux naturels et de leur état est indispensable. En effet, les phénomènes naturels ou les pollutions peuvent s'avérer particulièrement destructeurs. Les canicules, tremblements de terre, éruptions volcaniques, tsunamis, ouragans, inondations, pollutions de l'air ou de l'eau sont à l'origine de destructions matérielles et de pertes de vies humaines. Afin de limiter les dégâts causés et les risques encourus, les systèmes de prédiction et de protection sont essentiels au niveau local.

Les mairies auraient l'obligation de communiquer un tableau sur l'état de l'environnement qui servirait de base pour la définition d'actions. Ce tableau délivrerait des informations sur l'état de l'environnement local : risques naturels, qualité de l'air, qualité de l'eau de pluie, des rivières, des lacs, de la mer...

Ce tableau inciterait les communes et les citoyens à prendre des mesures pour éviter les dégradations de leur cadre de vie, le reconstituer ou l'améliorer.

#### **Proposition 7 : Promouvoir le Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE) ou créer une Organisation mondiale de l'environnement**

L'évolution de l'environnement constatée au niveau mondial : réchauffement climatique, perte de la biodiversité, désertification risque de compromettre l'avenir des générations futures. Des catastrophes naturelles peuvent même s'avérer apocalyptiques.

Pour prévenir ces risques, il apparaît utile de promouvoir le Programme des Nations Unies pour l'Environnement ou de créer une Organisation mondiale de l'environnement qui aurait pour première mission d'informer l'ensemble de la population sur l'état de l'environnement mondial. Un tableau serait publié chaque année pour délivrer les informations suivantes : évolution du climat (températures minimales et maximales, moyennes mensuelles et annuelles, pluviométrie, niveau des vents par grandes zones), qualité de l'air par grandes zones, qualité de l'eau de pluie, des rivières, des lacs, de la mer par grandes zones, risques sismiques : tremblements de terres, tsunamis, volcanisme, état de la biodiversité animale et végétale par grandes zones.

Le PNUE pourrait définir des ressources naturelles à préserver, créer des zones de protection du patrimoine naturel mondial et élargir le devoir d'ingérence à un devoir d'ingérence écologique.

#### **Proposition 8 : Créer un forum permanent sur les innovations technologiques pour l'environnement et la santé dans le cadre de la Cité des Sciences et de l'Industrie**

La création d'un forum à Paris permettrait aux innovateurs : chercheurs, industriels de présenter les meilleures technologies disponibles dans les domaines de l'environnement et de la santé. Par exemple, les véhicules consommant le moins de carburant ou utilisant les batteries les plus performantes, les matériaux les plus isolants, les médicaments les plus efficaces seraient présentés. Cette présentation valorisante et accessible à un très large public, grâce à la présence du forum sur internet, favoriserait une rapide généralisation des innovations. Les populations se rendraient compte des gains réalisables pour eux-mêmes et pour la collectivité. La publicité faite aux innovations stimulerait la créativité.

**Proposition 9 : Demander à l'ONU, à travers le PNUE, de définir des droits d'usage des ressources permettant à chaque citoyen du monde d'avoir un comportement durable**

A la suite de différentes études, il est possible de définir un niveau d'accès durable aux ressources pour chaque habitant de la planète. Le PNUE pourrait être en charge de ce travail. Ainsi il définirait pour chaque habitant un niveau d'émissions de CO<sup>2</sup>, de poissons consommables, de bois rares utilisables...

Un usage solidaire des ressources est également concevable. Dans le cas des espèces de poissons, ces dernières représentent parfois les ressources de protéines les plus accessibles pour des populations de pêcheurs ayant peu de revenus. Des citoyens du monde disposant de substituts plus accessibles renonceraient volontairement à ces ressources pour ne pas mettre en danger les espèces ou évincer l'accès à des populations aux revenus moins élevés. Cette évolution pourrait se produire par exemple pour le thon. De même, les populations ayant peu utilisé leurs ressources de charbon et ayant des revenus peu élevés pourraient utiliser prioritairement cette source d'énergie.

## Propositions du groupe B

Les jeunes sont généralement exclus des lieux de concertation et de décision. Pourtant, les jeunes manifestent régulièrement leur volonté de prendre en main leur destinée. Cortèges de manifestants pour contester le projet de loi relative au CPE, mobilisation massive lors des élections présidentielles du printemps 2007 : autant d'indices qui illustrent la volonté des jeunes de participer à la vie de la cité. Reste que ces velléités ne trouvent pas de prolongement au sein des espaces qui structurent la démocratie française. L'enjeu réside par conséquent dans la mise en œuvre de **propositions qui favorisent la participation des jeunes à la vie démocratique**.

### **Proposition 1 : Développer les organisations de jeunes en France**

Les organisations de jeunes sont entendues comme des organisations syndicales, politiques ou associatives dirigées et animées par des jeunes<sup>3</sup>. Le développement de ces organisations passe par une valorisation de leurs spécificités et de leurs contributions à la formation de futurs cadres des corps intermédiaires.

Pour ce faire, il convient de travailler sur la reconnaissance spécifique des organisations de jeunes, à travers :

- L'attribution de fonds particuliers et de locaux où exercer leurs activités.
- Le soutien à la formation des jeunes cadres dans les partis politiques, syndicats et associations.
- La mise en place de mesures législatives ou réglementaires incitatives à l'engagement des jeunes.
- L'aide et l'accompagnement d'organisations locales de jeunes dans une structuration nationale. Nous soulignons par là le rôle essentiel des réseaux et des fédérations dans le soutien des initiatives locales et régionales.
- Le lien renforcé entre ces organisations et la vie associative dans son ensemble.
- L'effort de communication publique sur les associations existantes afin d'inciter les jeunes à s'y engager.
- L'association par les pouvoirs publics des jeunes au processus de décision concernant la jeunesse.

### **Proposition 2 : Renforcer la place des jeunes au sein du Conseil économique, social et environnemental de la République française et des CESR**

Les jeunes sont porteurs d'une culture nouvelle et de problèmes nouveaux qui apparaissent clairement lors des Assises nationales de la jeunesse.

Une mesure « clé » est de permettre aux jeunes d'être réellement présents au sein des instances en mesure de préparer le monde de demain telles que le Parlement, le Conseil économique, social et environnemental de la République française, les CESR. Sans tomber dans le « groupe jeune » du Conseil économique, social et environnemental de la République française, cette volonté doit passer par une plus forte représentation des jeunes dans les groupes du Conseil économique, social et environnemental de la République française.

Cela doit passer par :

- Une plus forte représentation des jeunes dans les délégations des organisations syndicales et associatives siégeant au sein du Conseil économique, social et environnemental de la République française et des CESR.
- La participation des organisations de jeunes dans les différents collèges qui composent le Conseil économique, social et environnemental de la République française et des CESR.
- Une place plus importante accordée au monde associatif dans le Conseil économique, social et environnemental de la République française et les CESR.

### **Proposition 3 : Instaurer un véritable statut de l'élu politique, syndical et associatif.**

Les jeunes, comme d'autres catégories de la population, sont trop peu présents dans les instances démocratiques représentatives et au sein des instances dirigeantes des corps intermédiaires. Afin de permettre à un maximum de citoyens, quels que soient leurs conditions de revenus, d'accéder à des responsabilités, nous souhaitons examiner la possibilité d'instaurer un statut de l'élu politique, syndical et associatif. Cela constituerait un levier pour favoriser la prise de responsabilités des jeunes et dynamiser notre démocratie.

Ce statut devrait prendre en compte :

- Des conditions de rémunération pendant l'exercice du mandat (notamment pour les maires et adjoints des petites communes et des villes moyennes).
- L'instauration d'une période de « mise à disposition » pendant lequel l'élu est soumis à cotisations sociales afin d'avoir la possibilité d'ouvrir des droits (retraites, assurance-chômage...).
- Un retour facilité vers l'emploi : VAE, droit à la formation, couverture sociale/droits Assedic.

---

<sup>3</sup> La limite d'âge étant fixée à 30 ans.

- Une limitation du cumul des mandats dans le temps et dans les fonctions exercées par exemple, pas plus de deux mandats consécutifs, un mandat unique pour les parlementaires, les présidents des conseils régionaux et les maires des grandes villes...

Ces recommandations, qui doivent prévaloir pour les élus de la République, doivent également amener les associations, les syndicats et les partis politiques à interroger leurs propres règles de gouvernance.

#### **Proposition 4 : Harmoniser les différents dispositifs existants pour aboutir à un service civique universel**

L'idée d'un service civique, volontaire ou obligatoire, a fait son chemin chez les responsables politiques ces dernières années. Les débats sur son contenu, ses formes comme sur ses finalités, soulèvent une vraie question politique sur le projet que se donne la société en instaurant ce service. Il ne peut pas être la solution à tous les maux de la jeunesse. Il doit être avant tout un outil d'émancipation et d'autonomie des individus en même temps qu'une chance pour la société.

En instaurant un service civique universel, la volonté est de proposer des cadres pour favoriser l'engagement de tous, tout en veillant à donner un sens civique à cette expérience. Ce service pourrait trouver toute sa cohérence en étant associé au service d'orientation et d'insertion comme un des outils d'émancipation des jeunes.

La méthode consisterait à **élaborer une loi cadre** qui définisse le sens d'un service civique universel, qui crée les cadres de sa mise en œuvre et qui harmonise les dispositifs déjà existants. Toutes les possibilités sur la forme que peut prendre ce service civique universel doivent être étudiées notamment en évaluant les expériences déjà existantes (volontariat par exemple). Ce service civique devra pouvoir valoriser des engagements que les jeunes vivent déjà (en les considérant comme une part du service par exemple). Les organisations de jeunes devront être associées au travail d'élaboration de cette loi cadre.

## Propositions du groupe C

1. Compte tenu des abstentions trop massives lors des différentes élections,

- Nous proposons de :
  - rendre le vote obligatoire avec reconnaissance du vote blanc.
  - pouvoir recourir au referendum national d'initiative populaire.
  - rendre plus interactifs les cours d'éducation à la citoyenneté par l'intervention d'élus, de syndicalistes, d'associations....

2. La conciliation d'une vie étudiante et lycéenne est difficilement compatible avec l'exercice de responsabilités associatives ou syndicales.

- Nous proposons la création d'un statut pour les étudiants et les lycéens dans des instances exécutives associatives et syndicales au sein de l'Université et du lycée visant à aménager des ressources, des horaires et donnant droit à une valorisation pédagogique

3. Pour favoriser le renouvellement des générations en politique,

- Nous proposons la limitation des mandats nationaux dans leurs durées comme dans l'âge de ceux qui l'exercent.

*L'avis est partagé sur le cumul des mandats nationaux et locaux. Pour certains, le mandat unique national permettrait de concourir à cet objectif.*

4. Près de 80% du droit appliqué dans les Etats membres est d'origine européenne. 57 % des Français se sont abstenus de voter aux élections européennes du 13 juin 2004.

- Nous proposons de :
  - renforcer l'Éducation à l'Europe en faisant connaître les programmes européens dans le cadre de l'éducation civique.
  - créer des partis politiques conformément au droit communautaire avec présentation d'une liste unique à l'échelle européenne.
  - développer le droit social européen (entreprises, sécurité sociale...)

5. Pour pérenniser la prise en compte de la parole des jeunes au sein du Conseil Economique et Social,

- Nous proposons de créer une représentation « jeunes » au sein du troisième collège des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux.